Au 1er septembre 2022, à la demande de la CAF, le CDSA fait évoluer ses tarifs pour l'acueil de loisirs

Une tarification modulée pour permettre à toutes les familles d'accéder au CDSA

Les nouveaux tarifs dependent desormais de votre Quotient Familial qui prend en compte l'ensemble des ressources du foyer
La grille tarifaire disparait et chaque famille aura un tarif à la journée qui lui est propre en fonction de son quotient familial unique.

Il n'y aura plus de tarif à la semaine au CDSA

Quelques explications

Votre quotient familial vous est transmis par la CAF ou MSA, une fois obtenue il faudra le multipliser par un taux d'effort qui est déterminée par le CDSA en accord avec la CAF
Si vous ne l'avez pas, il faudra nous founir votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de l'année 2021 du foyer
La formule suivante sera alors appliquée (1/12ème du revenu brut global)
nombre de part

Calcul des tarifs

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TAUX D'EFFORT JOURNEE	TAUX D'EFFORT JOURNEE
si votre **Q**uotient **F**amilial caf est inférieur ou égale à 750 →	alors le taux d'effort appliqué sera de 0,70%	alors le taux d'effort appliqué sera de 0,35%
si votre **Q**uotient **F**amilial caf est supérieur ou égal à 751 →	alors le taux d'effort appliqué sera de 1%	alors le taux d'effort appliqué sera de 0,50%

Le **QF** est multiplié par le taux d'effort, ce qui détermine le tarif journée , dans la limite d'un prix minimum et d'un prix maximum
Le tarif minimum (plancher) est fixé à 3,50 € pour une journée au centre
Le tarif maximum (plafond) est fixé à 12€ pour une journée au centre

Exemples de tarifs journée

Famille avec un quotient familiale de 400 le taux sera de 0,7% → soit 400 x 0,007 = 2,80€ par conséquent le tarif plancher sera appliqué soit 3,50 €
Famille avec un quotient familiale de 800 le taux sera de 1% → Soit 800 x 0,01 = 8€ la journée
Famille avec un quotient familiale de 1500 le taux sera de 1% → soit 1500 x 0,01 = 15€ par conséquent le tarif plafond sera appliqué soit 12€